

Recette
de saison

Disponible en
vidéo sur le site



Photo : A. Jeannette

Tatin au Saint-Marcellin IGP

Ingrédients :

- 2 Saint-Marcellin IGP moelleux
- 1 rouleau de pâte feuilletée
- 4 pommes
- 3 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à soupe de sucre en poudre
- 4 brins de thym
- 1 brin de romarin
- Un peu de baies roses

Préchauffez le four à 210°C (thermostat 7).
Épluchez, coupez en 8 et épépinez les pommes.
Mélangez l'huile, le sucre, le thym et le romarin préalablement effeuillés et ciselés dans une casserole. Faites dorer les morceaux de pommes dans la préparation.
Coupez les Saint-Marcellin en deux, dans le sens de l'épaisseur. Puis déposez-les au centre de 4 moules à tarte individuels. Disposez les pommes et recouvrez le tout d'un rond de pâte feuilletée, coupé à la taille des moules. Enfin, piquez la pâte feuilletée avec une fourchette et enfournez pendant 30 minutes.
Après cuisson, laissez reposer 10 min puis démoulez les tatin de pommes au Saint-Marcellin. Écrasez-les légèrement et parsemez-les de baies de roses avant de servir.

Informations

Plaquettes pathogènes

Afin de poursuivre le travail de sensibilisation sur la contamination du lait par les pathogènes, le CISM et l'Union des producteurs laitiers du Saint-Marcellin ont édité des **plaquettes d'information sur les différents pathogènes** :

- Listeria
- Salmonelle
- E-coli-STEC
- Staphylocoques
- Butyriques



Retrouvez
vos 6 plaquettes
jointes à cette lettre
d'information.

Recrutement de 2 nouvelles agences de communication

NOUVEAU

Après une phase d'audit du positionnement et des actions de communication menées depuis 3 ans, nous avons lancé un nouvel appel à projets auprès d'agences de communication locales afin de définir la stratégie et le plan d'actions pour les deux prochaines années.

La commission promotion sélectionnera bientôt deux nouvelles agences : une en Conseil print / digital et une autre en Relations presse.

Si vous souhaitez rejoindre et participer à la commission promotion, n'hésitez pas à solliciter Sylvie !



Octobre > Décembre 2021

L'ODG* recherche un nom !

Le conseil d'administration des deux filières Saint-Marcellin IGP et Saint-Félicien ont validé la création d'un ODG commun pour les deux fromages (en CA du 3/11/21).

Pour plus de simplicité, il a été convenu de modifier les statuts du Comité pour le Saint-Marcellin IGP afin d'accueillir la future IGP Saint-Félicien.

Nous avançons maintenant sur la formalisation de cette structure avec entre autres, les règles de fonctionnement et de cotisation.

L'association sera créée lors de l'assemblée générale du CISM en mars/avril 2022.

D'autre part, il nous faut trouver un nouveau nom pour l'association. Nous souhaitons que chacun puisse y contribuer !

Nous recherchons un nom original et fédérateur qui concernera l'ensemble de la zone des deux filières.

* Organisme de défense et de gestion

DES SUGGESTIONS ?

Envoyez-nous un email à :

contact@fromage-saint-marcellin.fr



©CNIEL

Décès de Michel Lacoste

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Michel Lacoste, Président du CNAOL (Conseil National des Appellations d'Origine Laitières), fervent défenseur des produits sous indication géographique.

Son engagement pour la filière laitière, pour la défense des producteurs a été sans faille et ne sera pas oublié.

Nos pensées des plus chaleureuses vont à sa famille et nous adressons nos plus sincères condoléances.

Les membres du CISM



www.fromage-saint-marcellin.fr

Publication / rédaction : Comité pour le Saint-Marcellin IGP
6 avenue du Collège 38160 Saint-Marcellin
04.76.38.89.82 - contact@fromage-saint-marcellin.fr
Création : Digimiam - 38000 Grenoble
Photos : Nadège Court Perrin

Avec le soutien financier de :



UNE STRATÉGIE pour nos cahiers des charges

Lors du dernier conseil d'administration du 03 novembre dernier, les opérateurs ont travaillé sur la stratégie à adopter pour nos filières Saint-Marcellin et Saint-Félicien.

Deux objectifs

1. Déposer un dossier de demande de reconnaissance en IGP pour le Saint-Félicien.
2. Modifier le cahier des charges du Saint-Marcellin IGP.

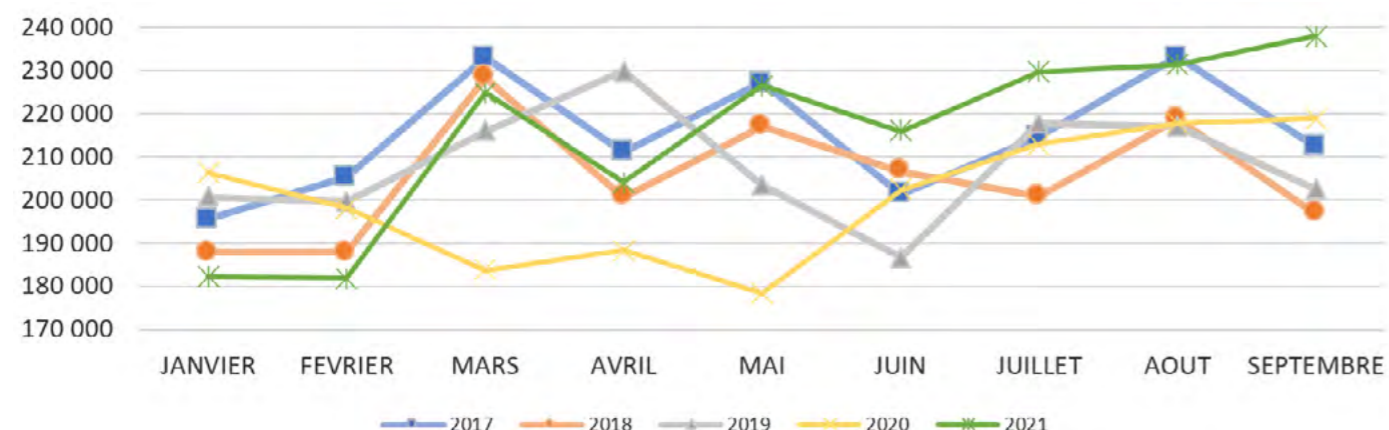
Une stratégie

- » Se donner du temps et **déposer ensemble** les 2 cahiers des charges.
- » Proposer un **cahier des charges production identique** aux 2 fromages.
- » Tenir compte des **données concernant le changement climatique** pour adapter les exigences.
- » **Rencontrer les producteurs de lait directement sur le terrain** pour aborder les exigences du cahier des charges (règles de production actuellement en vigueur pour le Saint-Marcellin IGP). Appréhender les difficultés d'accès au cahier des charges pour les futurs producteurs de Saint-Félicien IGP.

C'est pourquoi durant l'hiver **vous serez conviés à participer à des réunions de secteur**. Les chargés de mission du CISM (Sylvie COLOMBIER) et du Saint-Félicien (Thomas HUVER) et les responsables professionnels viendront à votre rencontre pour évoquer avec vous les futures règles de production de nos deux cahier des charges. Ces réunions seront organisées directement sur des exploitations agricoles et en lien avec les fromageries.

VENTES de Saint-Marcellin IGP au 30 septembre 2021

Les données de vente sont plutôt encourageantes. La croissance se poursuit depuis le mois de juin.



Focus sur le concept « AOP durables »



Une réunion de travail sur le sujet a été organisée le 10 septembre dernier. Elle a rassemblé les conseils d'administration des 2 fromages (Saint-Marcellin et Saint-Félicien) et la commission technique du CISM. **Les objectifs** de cette rencontre étaient multiples :

- Prendre les orientations nécessaires pour nos cahiers des charges en **intégrant les nouvelles attentes des consommateurs** (environnement, bien-être animal, éthique...)
- **Valoriser les exigences et engagements de notre filière** pour mieux communiquer ensuite.

Cette réunion s'est appuyée sur le concept «AOP durables» déployé par le CNAOL. En voici les ambitions.

Ce cadre propose 6 thématiques, 18 objectifs et une soixantaine d'engagements à formaliser.

Il repose sur les piliers du développement durable et est tout à fait pertinent et adapté au fonctionnement d'une filière qualité et d'un organisme de défense et de gestion. Nous travaillons actuellement sur le bilan de cette journée, mais le constat est plutôt positif puisque nous validons 32 engagements sur les 65 que propose le concept «AOP durables».

» Pour aller plus loin :

Nous vous présenterons ce travail lors des réunions de secteur. Des ateliers pourront être également proposés en 2022 !

Faire de l'AOP un signe global de qualité

Intégrer la durabilité aux cahiers des charges ou aux démarches des AOP

Formaliser l'engagement des AOP dans un cadre commun

Depuis 2016 et le renouvellement du contrat d'objectifs de l'INAO, l'intégration de l'agroécologie dans les SIQO est une priorité du gouvernement.

C'est dans ce but que la Loi EGALIM, avec son article 48 a orienté les ODG vers la certification environnementale.

Aujourd'hui, il apparaît que le décret devant préciser les modalités de mise en œuvre de l'article 48 ne sera pas publié, en raison d'incompatibilité juridique avec la réglementation européenne sur les signes officiels de qualité.

Les possibilités pour les ODG de renforcer leur engagement dans l'agroécologie pouvant donc être plus diverses que la seule voie prévue par la loi EGALIM, le Conseil permanent de l'INAO a retenu **TROIS OPTIONS que les ODG pourront CHOISIR pour engager collectivement les exploitants agricoles habilités dans une démarche environnementale.**

Des démarches volontaires qui visent à s'articuler avec les stratégies des ODG et les réflexions engagées par différents secteurs pour renforcer leur position en réponse aux attentes sociétales.



Source : INAO